

CHARGES DE SCOLARITÉ FORMATION PROFESSIONNELLE

CLASSE ARTS DE LA SCÈNE - CLASSE ACTEUR

Le Centre des Arts de la Scène est un établissement associatif et conventionné.

A ce titre vous bénéficiez de conditions tarifaires particulièrement avantageuses :
4,50 euros de l'heure de cours pour les Classes Professionnelles.

Vous avez également la possibilité de vous acquitter de vos charges de scolarité de manière mensuelle ou trimestrielle.

Classes Arts de la Scène : Vous suivrez au minimum 20 heures de cours par semaine soit 580 heures sur l'année.

Charges mensuelles : 290 euros (soit 2610 euros l'année).

Classes Acteur : Vous suivrez au minimum 12 heures de cours par semaine soit 360 heures sur l'année.

Charges mensuelles : 184 euros (soit 1656 euros l'année).

Les frais d'inscription et d'assurance correspondent à la somme de 50 euros pour l'année scolaire.

Possibilité de Financement : En fonction de votre situation personnelle vous pouvez bénéficier d'un financement des organismes suivants : Pôle-emploi, FPC, AFDAS, FONGECIF, AGEFOS, AGEFIP, FNAS...

